

Bilan d'étape des groupements hospitaliers de territoire (GHT) - IGAS

« Dans le cadre de son programme d'activité 2019, l'IGAS a réalisé un bilan d'étape des groupements hospitaliers de territoire (GHT), trois ans après leur mise en place, au moment où s'ouvre une nouvelle étape pour ces groupements, dessinée par la loi de transformation du système de santé de juillet 2019. Ce sont 135 GHT, aux périmètres variables, qui structurent ainsi l'offre de soins aujourd'hui ».

Concernant la santé mentale, la mission recommande de mettre fin aux dérogations temporaires accordées aux APSM ainsi qu'aux GHT spécialisés en psychiatrie, « dont le périmètre en offre de soins ne correspond manifestement pas aux objectifs de création des GHT ». Par ailleurs, elle préconise d'« ouvrir le chantier de la rénovation du cadre statutaire des directeurs d'hôpital, pour l'adapter au cadre d'exercice du GHT, en traitant du recrutement, de la formation initiale et continue, et des déroulements de carrière ».